

RAPPORT DE DURABILITÉ



2024

LE RAPPORT DE DURABILITÉ EN BREF

LE RAPPORT DE DURABILITÉ EST UN DOCUMENT OFFICIEL PUBLIÉ PAR UNE ORGANISATION, QUI DÉTAILLE SES PERFORMANCES ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ. IL VISE À RENDRE COMPTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE SES ACTIVITÉS ET DES EFFORTS ENTREPRIS POUR LES AMÉLIORER. NOUS AVONS ÉLABORÉ CE RAPPORT DANS PLUSIEURS OBJECTIFS :

01.

Transparence

Fournir une vision claire des actions de l'organisation en matière de durabilité.

02.

Engagement

Montrer l'implication de l'organisation envers nos différentes parties prenantes.

03.

Performance

Évaluer les progrès réalisés d'année en année et identifier les axes d'amélioration.

04.

Conformité

Non soumis aujourd'hui, mais préparés aux futures évolutions réglementaires.

SOMMAIRE

INTRODU-
-CTION 04

ÉDITO 05

PLAN
2024 06

MÉTHO-
DOLOGIE 07

IMPACT
ENVIRONNEMENTALE 08

IMPACT
SOCIAL 17

IMPACT
ÉCONOMIQUE 20

DES PROJETS
QUI GRANDISSENT 22

INTRODUCTION

LE RAPPORT DE DURABILITÉ FOURNIT UN ÉTAT DES LIEUX ANNUEL PERMETTANT D'ANALYSER L'ENGAGEMENT ET LES PROGRÈS DU GROUPE ANSAM EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.

NOUS AVONS ÉTABLI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE QUI, MESURÉS CHAQUE ANNÉE, PERMETTENT D'ÉVALUER NOS AVANCÉES.

ANSAM A RÉALISÉ SON PREMIER RAPPORT DE DURABILITÉ SUR L'ANNÉE 2023. NOUS DISPOSONS DONC DÉJÀ D'UNE ANNÉE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE POUR CE SECOND RAPPORT.

Conformité légale ?

En Suisse, les organisations de moins de 500 collaborateurs·rices à temps plein ne sont actuellement pas tenues de publier un rapport de durabilité. Cependant, une révision réglementaire est en cours et pourrait abaisser ce seuil à 250 employés·es.

Chez ANSAM, bien que nous ne soyons pas soumis·es à cette obligation, nous choisissons de nous engager volontairement avec des actions concrètes pour améliorer notre impact social et environnemental.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche alignée sur les standards du modèle B Corp, reflétant nos valeurs et notre vision d'un avenir plus durable.

La publication de notre premier rapport d'activité a constitué une étape clé dans notre engagement en matière de durabilité. Elle a posé les bases de notre trajectoire en mesurant, pour la première fois, l'impact global des activités du Groupe ANSAM. Cet exercice fondateur a généré une première prise de conscience au sein du Groupe et nous a permis d'identifier des leviers d'amélioration concrets pour initier des actions alignées avec notre vision à long terme.



Nicolas Fulpius
CEO

2024, une année de lancement

En 2024, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives visant à renforcer la durabilité de notre organisation. L'une des plus emblématiques est l'adoption d'une nouvelle politique immobilière. Nos bureaux de Genève, Lausanne, Nyon et Vevey sont désormais situés à moins de cinq minutes à pied des gares CFF. Cette relocalisation facilite l'accès en transports publics et offre à nos collaborateurs·rices un environnement urbain plus attrayant, avec des trajets moins contraignants.

En parallèle, nous avons réduit notre parc de stationnement, dorénavant réservé aux véhicules d'entreprise. La majorité de notre flotte a également été remplacée par des modèles électriques, bien que quelques véhicules thermiques restent en service en attendant leur remplacement progressif. Cette stratégie vise à limiter notre impact environnemental, tout en encourageant des mobilités plus durables.

Les premiers résultats sont prometteurs : notre empreinte carbone a d'ores et déjà commencé à baisser, une tendance que nous anticipons se renforcer d'ici 2026.

2024, une année de réflexion

Cette année a également été marquée par une réflexion approfondie sur notre mission et notre raison d'être, portée notamment par notre engagement dans le processus de certification B Corp. Tout au long de 2024, nous avons suivi un parcours de préparation rigoureux, qui a abouti au dépôt de notre BIA (Business Impact Assessment) en janvier 2025.

Ce cheminement nous a amenés à structurer davantage notre gouvernance, formaliser nos pratiques internes et documenter notre impact au travers des cinq piliers B Corp : gouvernance, collaborateur·rices, communauté, environnement et clients.

La certification B Corp ne constitue pas une simple reconnaissance ; elle représente un engagement de long terme. Sa logique de réévaluation continue nous paraît essentielle pour garantir la cohérence et la pérennité de notre démarche.

Beyond 2024, l'IA comme facteur clé d'évolution

Les avancées technologiques, en particulier l'émergence rapide de l'intelligence artificielle, transforment en profondeur nos métiers et notre environnement. Ces évolutions soulèvent des défis majeurs, tant sur le plan de l'innovation que de la responsabilité. Nous avons la conviction que l'IA, bien maîtrisée, constitue un levier puissant d'efficacité pour nos clients.

En parallèle, son développement impose de nouveaux cadres réglementaires et éthiques, que nous devons anticiper dès aujourd'hui. C'est dans cet esprit qu'en 2024, nous avons accueilli Novatix, société spécialisée en IA, au sein du Groupe ANSAM.

Notre propre organisation devient ainsi un terrain d'expérimentation concret : un véritable laboratoire où les solutions développées par Novatix sont intégrées aux processus métiers d'ANSAM, dans une approche à la fois performante, responsable et conforme aux futures exigences légales.

Notre futur est en marche... durablement !

PLAN D'ACTION

AFIN DE S'ENGAGER DURABLEMENT SUR UNE TRAJECTOIRE À IMPACT POSITIF, ANSAM A MIS EN PLACE UN PLAN D'ACTION EN COHÉRENCE AVEC SES AMBITIONS. VOICI LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2024 DANS LE CADRE DE NOTRE PLAN DE DURABILITÉ :



Le rapport de durabilité

Chez ANSAM, nous savons que la durabilité ne se limite pas uniquement à l'environnement. Si protéger notre planète est une priorité évidente, il est tout aussi essentiel de considérer l'ensemble de l'écosystème dans lequel nous évoluons. C'est pourquoi nous avons choisi d'adopter la méthodologie B Corp, qui reflète une approche holistique de la durabilité, en intégrant des dimensions sociales, économiques et environnementales. Pour structurer notre rapport de durabilité, nous avons défini trois grandes parties, chacune accompagnée d'indicateurs clés de performance :

01.

Impact environnemental

Mesurer et améliorer notre empreinte écologique à travers des actions telles que la réduction des émissions de CO₂, l'optimisation de la gestion des déchets et l'utilisation responsable des ressources.

02.

Impact social

Évaluer notre impact sur nos collaborateurs·rices et la communauté, en suivant des indicateurs liés au bien-être, à l'inclusion, à l'équité et à notre contribution aux initiatives locales.

03.

Impact économique

Mesurer notre capacité à créer de la valeur de manière responsable, notamment en favorisant des relations de proximité avec nos partenaires, en soutenant des pratiques commerciales éthiques et en stimulant l'innovation durable.

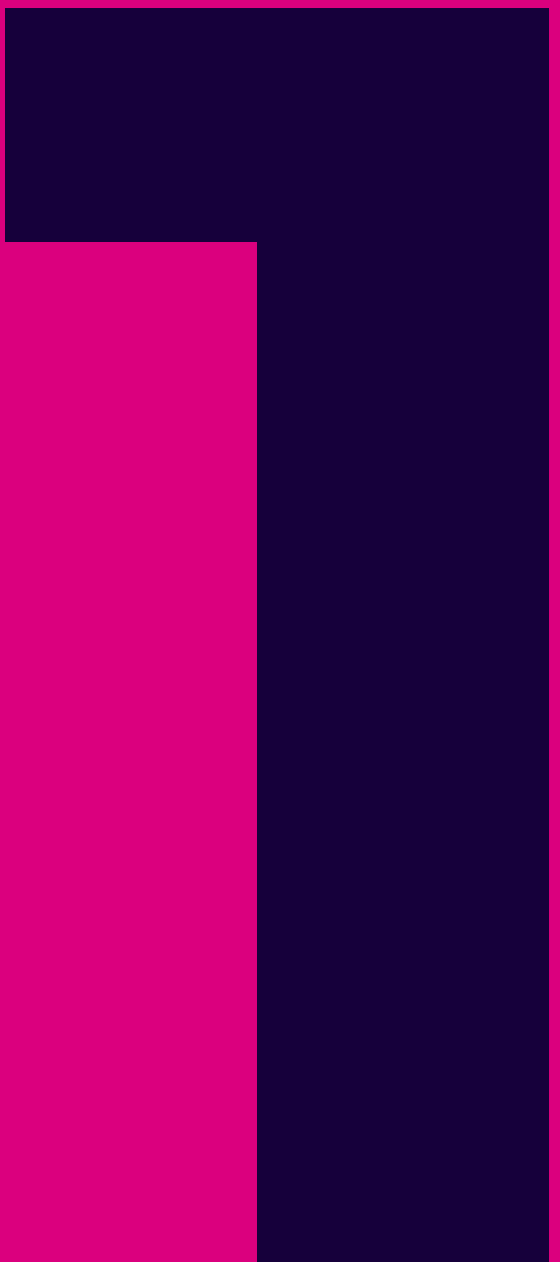
Le bilan carbone

Il est important de préciser que pour ce second bilan carbone, nous avons adopté une méthodologie différente de celle utilisée l'année précédente. En 2023, la majorité des données reposait sur une approche comptable, fondée principalement sur les dépenses financières. En 2024, nous avons intégré de nouveaux modules d'analyse qui s'appuient sur une approche physique, permettant une quantification plus fine et concrète de l'impact réel de nos activités.

Par conséquent, bien que les chiffres présentés dans ce rapport offrent des éléments d'analyse intéressants, notamment en matière d'évolution entre 2023 et 2024, ils doivent être interprétés avec prudence car ils ne sont pas entièrement comparables d'une année sur l'autre.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

DANS CETTE PREMIÈRE PARTIE, NOUS ANALYSONS EN DÉTAIL LES DIFFÉRENTES FAÇONS DONT ANSAM IMPACTE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS SES ACTIVITÉS. L'OBJECTIF EST DE MESURER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE AFIN DE MIEUX COMPRENDRE LES SOURCES DE NOS IMPACTS. CETTE DÉMARCHÉ NOUS PERMET D'IDENTIFIER LES LEVIERS D'ACTION PRIORITAIRES POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ADOPTER DES PRATIQUES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.



Définition

Un bilan carbone est un outil permettant de mesurer l'empreinte carbone d'une organisation en évaluant les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités, lesquelles contribuent directement au réchauffement climatique. Cet exercice prend en compte différents postes d'émissions, comme l'énergie consommée, les déplacements des collaborateurs·rices, la chaîne d'approvisionnement ou encore les déchets. Il permet d'identifier les principales sources d'émissions et de définir des actions concrètes pour les réduire.

Outil

Chez ANSAM, nous avons choisi la plateforme Greenly pour réaliser notre bilan carbone depuis 2 ans. Cet outil digital nous accompagne à chaque étape, de la collecte des données à leur analyse, en passant par une visualisation claire et accessible de notre empreinte carbone. Au-delà de la simple mesure, Greenly propose également des fonctionnalités pédagogiques, comme des quiz sur la durabilité, que nous diffusons auprès de nos collaborateurs·rices. Ces campagnes de sensibilisation permettent de favoriser une démarche collective de réduction des émissions et d'adoption de pratiques plus responsables.

Méthodologie

Le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol) est un cadre de référence internationalement reconnu pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Il fournit une méthodologie standardisée permettant de catégoriser les émissions en trois grandes catégories, appelées "scopes", pour mieux comprendre et agir sur leur empreinte carbone.



Émissions directes

Ce sont les émissions qui proviennent directement des activités contrôlées par l'entreprise. Par exemples : les émissions liées au chauffage des bâtiments, à l'utilisation de véhicules appartenant ou contrôlés par l'entreprise, ou à tout processus industriel émetteur de GES.

Émissions indirectes liée à l'énergie

Ces émissions concernent la consommation d'énergie achetée par l'entreprise. Par exemples : les émissions résultant de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur produites par un fournisseur tiers et consommées pour les opérations de l'entreprise.

Autres émissions indirectes

Il s'agit des émissions générées en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'entreprise. Par exemples : les émissions liées aux déplacements professionnels (avion, train), aux produits et services achetés, au transport et à la distribution, à la gestion des déchets ou encore à l'utilisation et à la fin de vie des produits vendus.

Unité de mesure

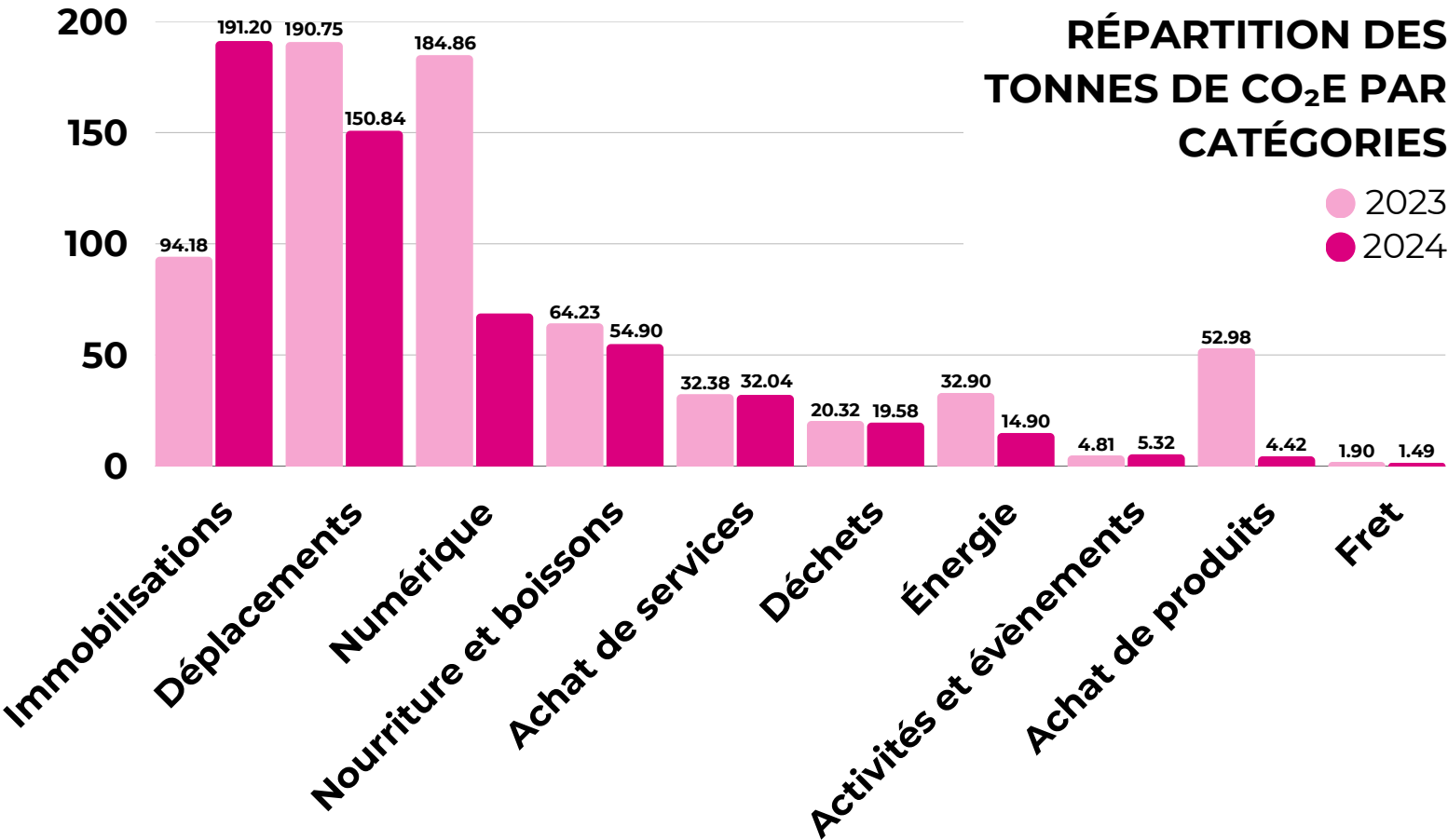
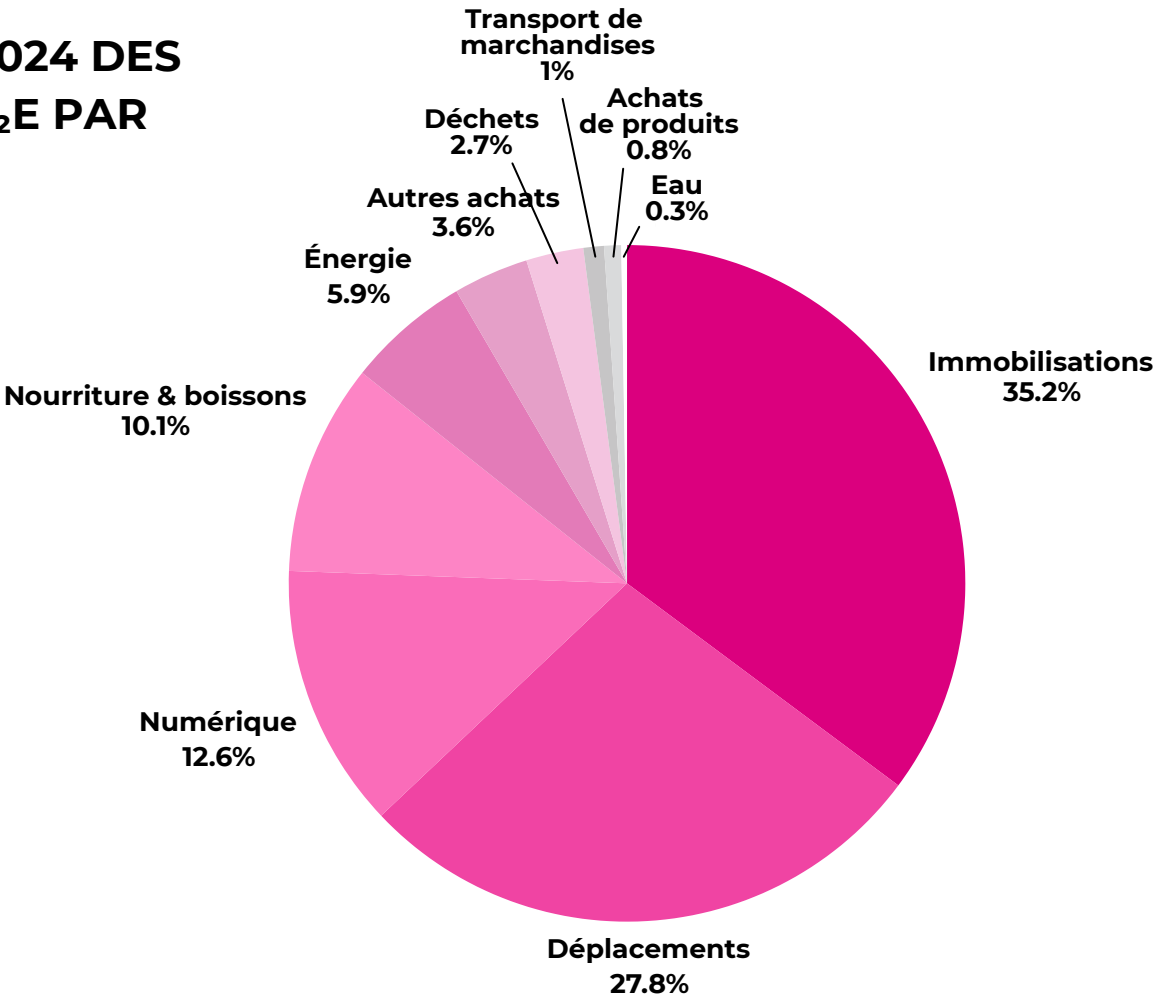
Les scopes sont exprimés en CO₂ équivalent (CO₂e), c'est une façon simple de mesurer l'impact des gaz à effet de serre sur le climat. Tous les gaz, comme le méthane ou le dioxyde de carbone, sont convertis en une même unité pour qu'on puisse comparer leur effet sur le réchauffement de la planète. Cela permet de calculer plus facilement l'empreinte carbone totale d'une activité ou d'un produit.

SCOPES D'ÉMISSIONS

SCOPE	TONNES DE CO ₂ E	TONNES DE CO ₂ E PAR COLLABORATEURS·RICES	TONNES DE CO ₂ E PAR MILLIONS DE CHF
Scope 1	526.68	3.84	18.4
Scope 2	8.57	0.06	0.3
Scope 3	8.11	0.06	0.28
TOTAL	543.36	3.96	18.98

INDICATEURS	2023	2024	VARIATION ABSOLUE	VARIATION %
Total émissions (tCO ₂ e)	679.32	543.36	-135.96	-20.01 %
TCO ₂ e par collaborateur·rice	5.76	3.96	-1.80	-31.25 %
TCO ₂ e par millions de CHF	22.27	18.97	-3.30	-14.82 %

RÉPARTITION 2024 DES TONNES DE CO₂E PAR CATÉGORIES



Principales sources d'émissions

Nos trois principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre sont liés aux immobilisations, aux déplacements professionnels et au numérique.

Les immobilisations représentent un poids important, car chaque acquisition — notamment dans le cadre de nos réaménagements — est comptabilisée en une seule fois, sans possibilité d'amortissement en matière d'impact carbone. Cela inclut, par exemple, l'équipement de nos nouveaux bureaux.

Les déplacements professionnels constituent également un pôle majeur. Bien que nous ayons amorcé le remplacement de notre flotte thermique par des véhicules électriques, la croissance de nos effectifs a mécaniquement généré davantage de mobilité pour nos équipes.

Enfin, le numérique demeure un poste significatif, même si nous avons engagé une transition vers des solutions plus sobres. Le passage à une infrastructure 100 % cloud et le remplacement de nos serveurs physiques par des serveurs mutualisés ont permis d'en réduire l'empreinte, sans pour autant l'effacer complètement.

Comparatif secteur

Avec seulement 3,96 tonnes de CO₂ équivalent par employé·e ANSAM affiche une performance nettement inférieure à la valeur médiane du secteur située à 7,5 tCO₂e/employé·e.

Comparatif 2023

Par rapport à l'année précédente, nous enregistrons une baisse significative de 20.01 % de nos émissions tous scopes confondus.

Seul le scope 2 affiche une hausse notable de 8.57 tonnes de CO₂ équivalent. Cette augmentation s'explique notamment par l'intégration, cette année, des données fournies par nos hébergeurs cloud dans notre méthodologie de calcul, dans une démarche de transparence renforcée.

À l'échelle des collaborateurs·rices, cette évolution représente une baisse de 31.25 %, au vu de l'intégration de nouveaux profils dans nos équipes, contribuant ainsi à une répartition des émissions par personne plus favorable.

L'année 2024 a été moins favorable pour ANSAM sur le plan économique, avec une baisse légère de notre chiffre d'affaires due à un marché et un contexte conjoncturels difficiles, en particulier dans le secteur B2B. Cette contraction explique la diminution plus faible des émissions rapportées au chiffre d'affaires, qui s'établit quand même à -14.82 % par million de francs.

Les émissions d'ANSAM sont globalement en baisse d'une année sur l'autre, à l'exception des postes "immobilisations" et "achats de services". Cette hausse s'explique principalement par les investissements liés à nos déménagements. Du fait de la méthodologie d'analyse carbone, ces émissions sont intégralement comptabilisées l'année de l'achat.

Les déplacements professionnels enregistrent une baisse de -39.91 tonnes de CO₂ équivalent. Ce résultat s'explique par des efforts de transition engagés autour de l'emplacement de nos locaux et de notre flotte de véhicule.

Le poste numérique connaît également une réduction significative, avec -116.2 tonnes de CO₂ équivalent. Cette diminution illustre l'effet concret de notre transformation vers des infrastructures IT plus sobres.

Objectifs

Bien qu'ANSAM ne soit pas à ce stade affilié à la SBTi^[1], nous avons choisi d'aligner nos objectifs de réduction des émissions sur leurs recommandations. Nous visons ainsi une baisse annuelle de 5 %, calculée en fonction de notre nombre d'employé·es et de notre chiffre d'affaires — un objectif que nous avons dépassé en 2024 avec 20,01% de réduction.

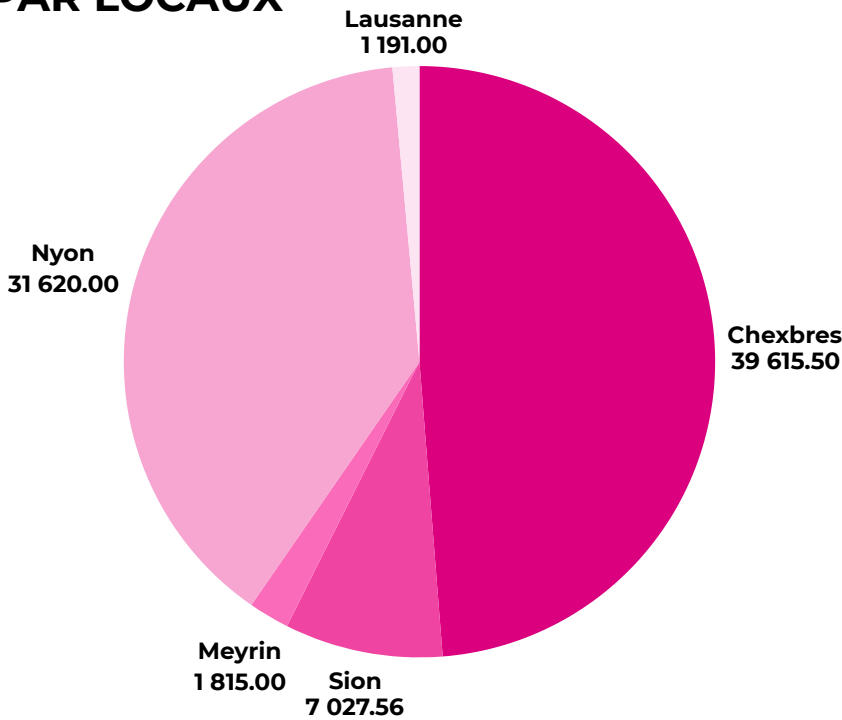
^[1] La SBTi (Science Based Targets initiative) est une organisation internationale qui aide les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur la science climatique. Elle s'assure que les engagements des entreprises sont alignés avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C, tel que défini par l'Accord de Paris.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

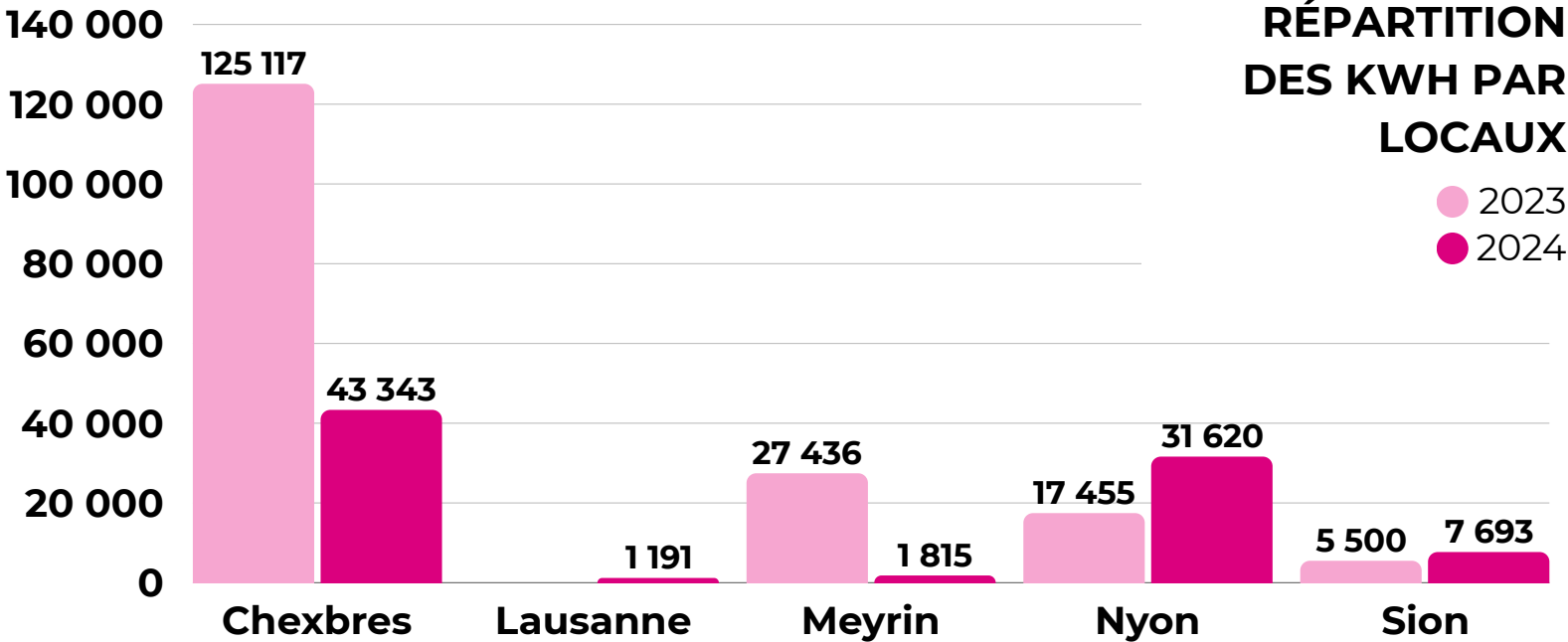
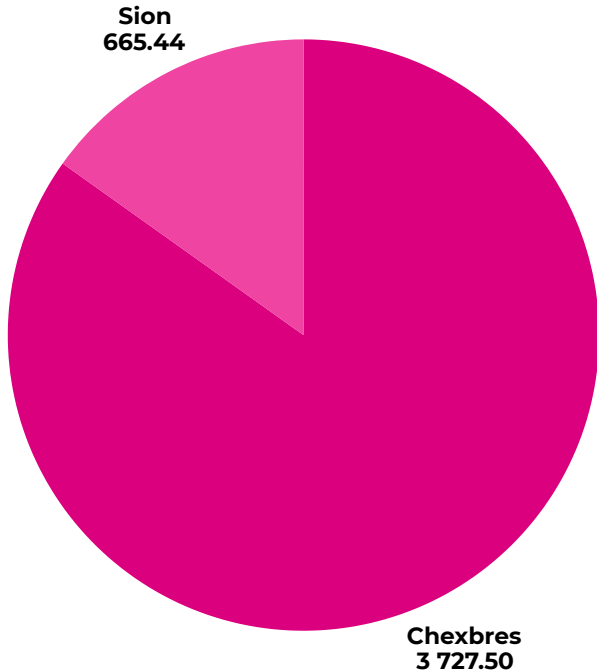
LOCAUX	ÉLECTRICITÉ	EMPLOYÉS-ES SUR SITE	SURFACE
Chexbres	43 343 kWh	67	844 m²
Lausanne	1 191 kWh	4	95 m²
Lancy	0 kWh	0	275 m²
Meyrin	7 693 kWh	46	218.2 m²
Nyon	1 815 kWh	10	152 m²
Sion	31 620 kWh	10	186 m²
Vevey	0 kWh	0	559 m²
TOTAL	85 662 kWh	137	2 329,2 m²

Infos clés : Il n'y a pas de données pour Vevey et Lancy car les locaux n'ont pas été occupés en 2024.

KWH RENOUELVABLES
PAR LOCAUX



KWH NON
RENOUELVABLESPAR LOCAUX



Méthodologie

Le Groupe ANSAM a fait le choix d'une implantation stratégique avec désormais cinq locaux répartis en Suisse romande. Cette proximité avec nos clients, nos partenaires et les gares permet de limiter l'impact environnemental de nos déplacements. La consommation électrique de nos sites est suivie grâce à une collecte précise de KPI dans chacun de ces locaux.

Résultats

En 2024, ANSAM a consommé 85 662 kWh d'électricité, soit une moyenne de 625,28 kWh par personne et par an.

Origines renouvelables

Chez ANSAM, la majorité de notre consommation énergétique provient de sources renouvelables, représentant 81 269.06 kWh. Nos différents fournisseurs d'électricité, en fonction de la localisation de nos sites, s'engagent pleinement en faveur des énergies renouvelables :

- **Chexbres** : Les bureaux ont été alimentés par Romande Énergie, qui fournit 91,4 % d'électricité issue de sources renouvelables. Le solde provient de l'énergie nucléaire, également faiblement carbonée.
- **Meyrin** : Les Services Industriels de Genève alimentent nos locaux avec une électricité 100 % renouvelable, garantissant une très faible intensité carbone.
- **Nyon** : Les Services Industriels de Nyon fournissent une électricité 100 % renouvelables.
- **Sion** : Les bureaux sont desservis par Oiken, avec un mix énergétique composé de 91,35 % d'énergie renouvelable. Le reste provient également de l'énergie nucléaire.
- **Lausanne** : Depuis mai 2024, ANSAM a intégré une nouvelle société basée à Lausanne. Les locaux sont alimentés par les Services Industriels de Lausanne qui fournissent une énergie 100 % renouvelable et d'origine suisse.

Mesures et évolutions

En 2025, nos sites actuels de Chexbres et Meyrin ont été transférés respectivement à Vevey et Lancy Pont-Rouge. Ces nouveaux locaux restent alimentés par les mêmes fournisseurs, assurant ainsi une continuité dans notre engagement pour une électricité issue de sources renouvelables et à faible impact environnemental.

Nous avons également obtenu des certificats Naturamade Star dans les communes où cette certification est disponible, attestant de notre engagement envers l'énergie durable. Pour les autres communes, nous sommes en attente de la disponibilité, afin de pouvoir étendre notre engagement environnemental à l'ensemble de nos énergies.

Nos campagnes de sensibilisation, notamment la mise en place de la charte des écogestes, ont également probablement contribué à la baisse de notre consommation électrique. Nous nous sommes fixé un objectif de réduction de 1 % grâce à l'adoption de bonnes pratiques collectives. Dans les faits, cet impact reste difficile à mesurer précisément, d'autant plus que l'entreprise a connu une croissance du nombre de collaborateurs·rices et a changé plusieurs de ses sites ces derniers mois.

Les déménagements devraient également permettre une réduction significative de notre consommation énergétique, grâce au choix de bâtiments plus récents et plus performants sur le plan écologique. L'impact de ces mesures pourra être évalué dans notre prochain rapport de durabilité.

Comparatifs 2023

Bien que nous ayons acquis de nouveaux locaux, ceux-ci sont restés inoccupés jusqu'en 2025 en raison de travaux. Leur consommation énergétique n'a donc pas été intégrée dans le calcul de notre empreinte pour 2024. Entre 2023 et 2024, notre consommation d'électricité a diminué de manière significative, passant de 175508 kWh à 85662 kWh, soit une baisse de 51.19%. Cette réduction s'explique principalement par trois facteurs :

- L'arrêt de l'utilisation de serveurs physiques, remplacés par des solutions cloud,
- L'abandon de la climatisation qui représentait une part importante de la consommation notamment à cause des serveurs,
- L'emménagement progressif, depuis 2023, dans des locaux plus récents et plus performants sur le plan énergétique, bien que situés dans les mêmes villes.

Ces évolutions ont permis de réduire de manière marquée l'empreinte carbone associée à notre consommation électrique.

Déchets usuels

Tous les locaux d'ANSAM sont désormais équipés de bacs de recyclage. Ces installations permettent à nos collaborateurs·rices de trier les déchets usuels tels que le papier/carton, le PET, l'aluminium et le verre.

Limites : Bien que les quantités de déchets générées restent limitées en raison du faible effectif sur chaque site, nous réfléchissons activement à la mise en place d'indicateurs pour améliorer le suivi et la traçabilité des déchets recyclés, dans une démarche d'amélioration continue.

Matériel informatique

En tant que fournisseur informatique, ANSAM s'engage à recycler systématiquement son matériel technologique. Par ailleurs, notre entité Idros propose un service de recyclage dédié aux entreprises de petites tailles, qui ne disposent généralement pas de solution interne.

Nous collaborons avec E-Waste Recycling, un acteur vaudois spécialisé dans la récupération des déchets électroniques. Ce partenaire fournit des certificats de destruction garantissant une gestion responsable des déchets avec le recyclage de chaque composant recyclable.

Limites : Le recyclage des batteries reste un défi en Suisse, faute d'infrastructures adaptées, la majorité des batteries usagées sont actuellement stockées en Pologne en attente de solutions plus écologiques et durables.

Sensibilisation interne

Nous avons mené une campagne de sensibilisation, accompagnée d'un guide de tri mis à disposition de nos collaborateurs·rices, afin de faciliter le recyclage au quotidien.

Nos collaborateurs·rices peuvent également bénéficier gratuitement de notre service de recyclage pour leur propre matériel informatique, afin de faciliter sa reprise et son traitement responsable.

Politique d'achat responsable

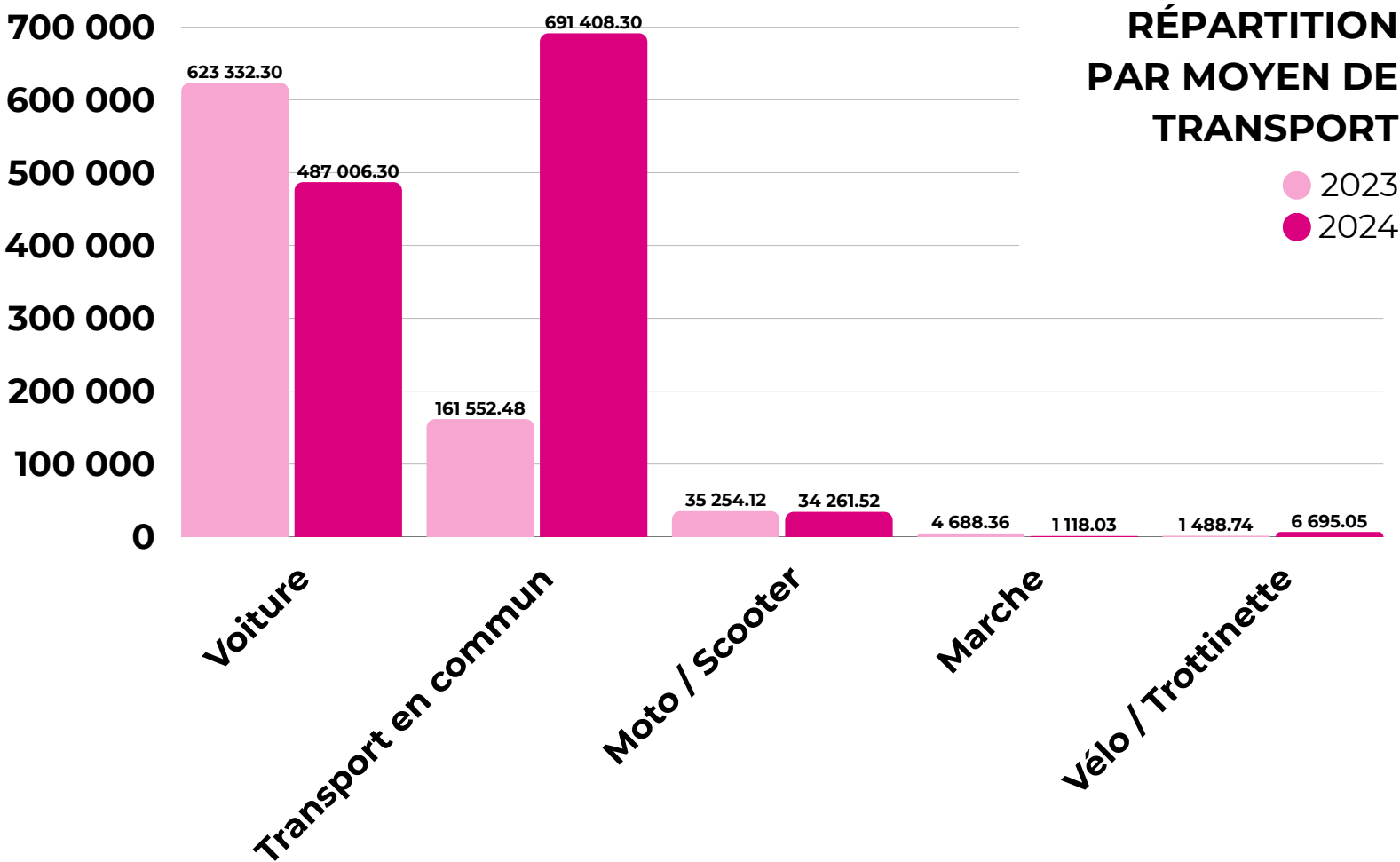
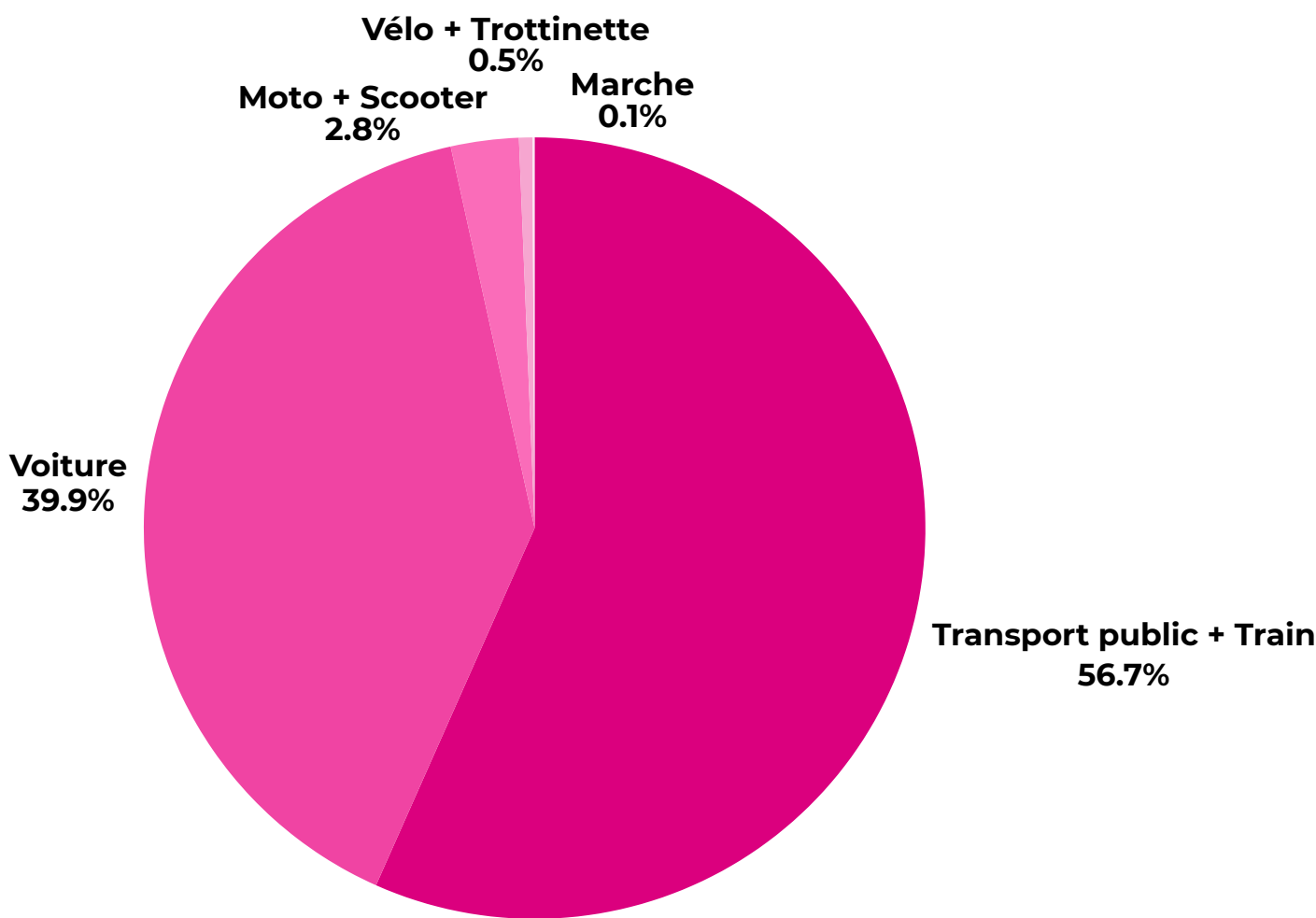
Depuis la fin de l'année 2023, ANSAM a mis en place une politique d'achats et de marketing responsables, en cohérence avec nos engagements en matière de durabilité, d'éthique et de préservation de l'environnement. Cette politique encadre notamment l'achat de produits au sein du groupe (papier, boissons, goodies, etc.).

Dans cette politique, nous veillons à proposer à nos clients finaux des ordinateurs portables dotés de certifications environnementales reconnues telles que ENERGY STAR et EPEAT. Ces labels garantissent une consommation énergétique réduite, une conception favorisant la recyclabilité, et une fabrication respectueuse de l'environnement.

En sélectionnant ce type de matériel, nous contribuons à limiter notre impact carbone et celui de nos clients tout en promouvant une informatique plus durable.

TYPE	DISTANCE EN KM
Transport public + Train	691 408.3
Voiture	487 006.3
Moto + Scooter	34 261.52
Vélo + Trottinette	6 695.05
Marche	1 118.03
TOTAL	1 220 489.2

RÉPARTITION DES MODES DE TRANSPORTS SUIVANT LES DISTANCES EFFECTUÉES



Déplacements des collaborateurs·rices

Ces estimations incluent uniquement les collaborateurs·rices employé·es directement par l'une des sociétés du Groupe ANSAM, et non celles et ceux détaché·es chez nos clients dans le cadre de mandats LSE. En effet, l'empreinte carbone des missions réalisées chez nos clients est intégrée dans le bilan carbone de ces derniers.

En moyenne, nos collaborateurs·rices parcourent 40.05 km par jour travaillé pour se rendre sur leur lieu de travail, soit un total de 8 908.68 km sur l'année par collaborateur.

La grande majorité de ces déplacements s'effectue en transport en commun (56.65 %), suivie par l'usage de moyens de transport individuels comme la voiture, la moto ou le scooter (42.71 %). Enfin, les modes de transport doux (vélo, trottinette, marche) représentent 0.64 % des distances parcourues.

Nous ne disposons pas encore de données précises permettant d'évaluer l'impact du covoiturage, nous travaillons activement à intégrer cette métrique dans nos futures analyses pour mieux comprendre et optimiser nos déplacements professionnels.

Comparatif 2023

Nous constatons en 2024 une augmentation significative du nombre de kilomètres parcourus, avec une hausse de 47.7 % des kilomètres réalisés sur l'année. Cependant, rapporté au nombre de collaborateurs·rices sur chacune des années, le volume individuel de déplacements représente une augmentation de 27,22 %, passant de 31.83 km en 2023 à 40.5 km par jour travaillé en 2024.

Il est important de noter que ces évolutions s'expliquent en partie par une meilleure participation à l'enquête de mobilité. En effet, le taux de réponse est passé de 66.95% en 2023 à 90.51% en 2024, soit une augmentation de 35.19%. Cette progression significative reflète une plus grande représentativité des données en 2024, contribuant à l'augmentation observée des distances totales et individuelles déclarées.

Par ailleurs, un changement structurel dans les modes de transport est clairement visible : alors qu'en 2023, 75% des déplacements étaient effectués en voiture, nous assistons désormais à un basculement en faveur des transports en commun qui représentent aujourd'hui la majorité des kilomètres parcourus. Ce renversement s'explique notamment par nos premiers déménagements effectués en 2024, vers des sites mieux desservis par les transports publics et sans places de parking pour les collaborateurs·rices.

Comparatif Greenly

En 2024, nos émissions moyennes liées aux trajets domicile-travail s'élèvent à 896.19 kg de CO₂ équivalent par collaborateur·rice, contre une moyenne de 353.2 kg de CO₂ équivalent selon les données de référence de Greenly. Cet écart s'explique en partie par le lieu de résidence de plusieurs collaborateurs·rices en dehors de la Suisse, ce qui allonge significativement la distance moyenne parcourue chaque jour pour se rendre sur le lieu de travail.

Embauche locale

Le Groupe ANSAM, acteur engagé en Suisse romande, valorise l'emploi local et s'efforce de contribuer au dynamisme de l'économie régionale. Dans cette optique, nous privilégions le recrutement de talents issus de nos communautés locales.

Notre entité Axélérateur, spécialisée dans le recrutement de ressources IT, partage cette même vision. Ainsi, nous nous engageons à favoriser l'embauche de candidats·es résidant à moins de 32 km de nos bureaux.

Cependant, dans un secteur où les talents sont rares, comme l'informatique, nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours possible de suivre strictement cette ligne de conduite. Nous faisons preuve de flexibilité pour attirer des profils clés essentiels à notre développement en les accompagnant dans leur relocalisation.

Cet accompagnement se fait notamment avec le soutien de certains de nos partenaires et clients — comme les régies — afin de faciliter leur intégration en Suisse.

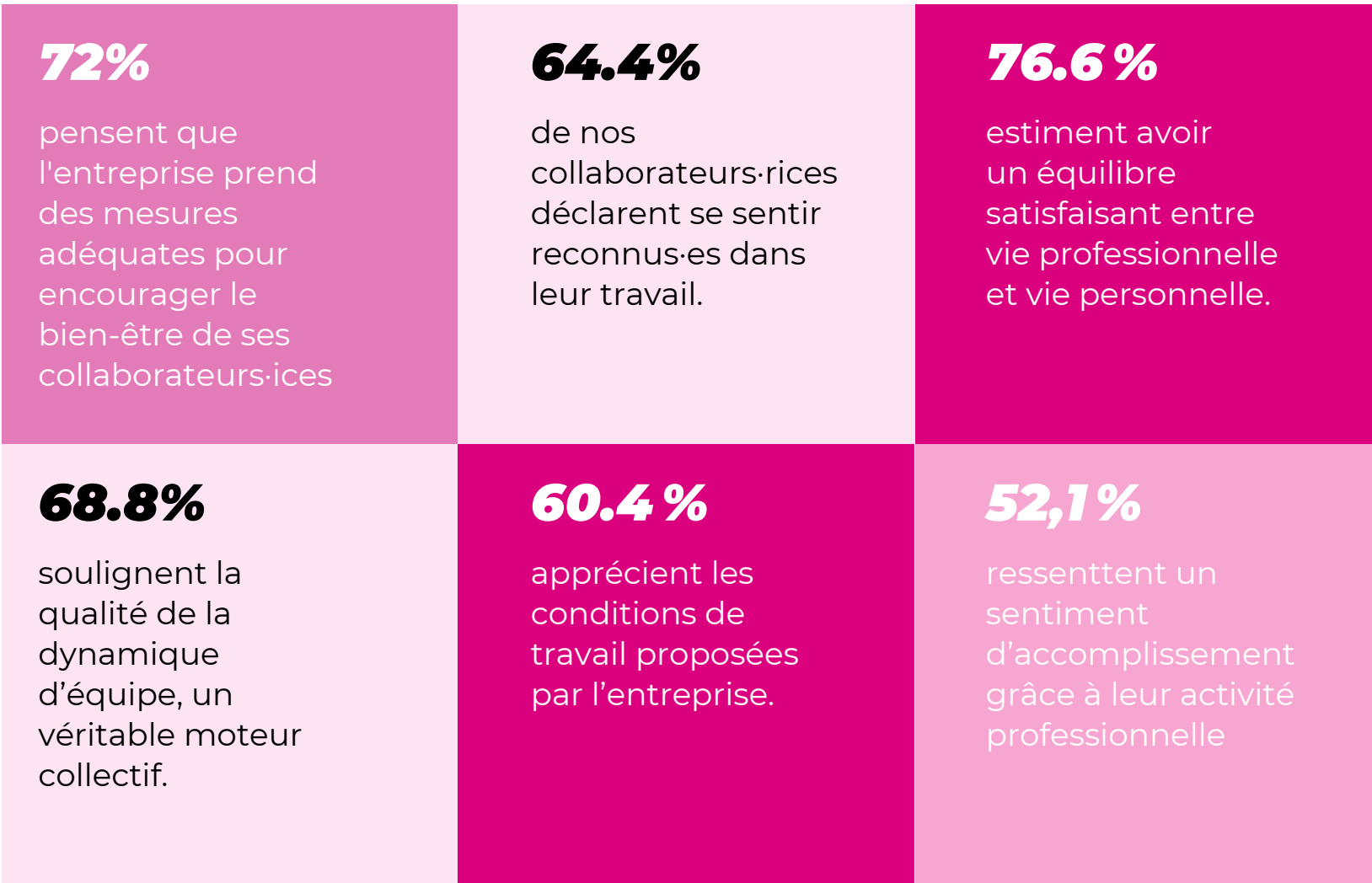
IMPACT SOCIAL

DANS CETTE DEUXIÈME PARTIE, NOUS METTONS L'ACCENT SUR NOS COLLABORATEURS·RICES. L'OBJECTIF EST DE COMPRENDRE COMMENT ANSAM CONTRIBUE À LEUR BIEN-ÊTRE ET À LEUR DÉVELOPPEMENT AU QUOTIDIEN. CETTE DÉMARCHE NOUS PERMET D'IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES À RENFORCER POUR QUE CHACUN·E PUISSE S'ÉPANOUIR AU SEIN DE NOTRE GROUPE. CONTRAIREMENT AUX AUTRES PARTIES CENTRÉES SUR NOS COLLABORATEURS·RICES INTERNES, CETTE SECONDE INCLUT AUSSI LE PERSONNEL EN DÉLÉGATION AFIN DE MIEUX REFLÉTER NOTRE IMPACT SOCIAL.



SATISFACTION

En 2024, ANSAM a mené un questionnaire interne qui a révélé un taux de satisfaction global de 76.07%. D'autres chiffres révélateurs sont ressortis de cette enquête interne :



Ce résultat témoigne d'un environnement de travail favorable, renforcé par un faible taux d'absentéisme pour maladie, limité à 2.94 % soit en moyenne 6.7 jours par collaborateurs·rice sur l'année.

Comparatif 2023

En 2023, 83.61 % de nos collaborateurs·rices se déclaraient satisfaits·es de travailler pour ANSAM. La formulation dichotomique de la question ne nous permet toutefois pas d'établir une comparaison directe avec cette année.

Les résultats de nos enquêtes de satisfaction ont également mis en lumière un besoin de structuration accrue des processus. Des actions sont déjà en cours pour y répondre.

Comparatif suisse

En Suisse, en 2024, seules 54 %^[1] des personnes salariées se disent satisfaites de leur emploi (soit 5 points de moins que lors de la dernière enquête Gallup), ainsi nos résultats internes sont plutôt encourageants.

Pour autant, nous restons pleinement mobilisés pour faire évoluer nos modes de travail, afin qu'ils répondent toujours mieux aux attentes de nos collaborateurs·rices comme à celles de nos clients.

Mesures

En complément des mesures déjà en place, nos déménagements réalisés en 2024-2025 ont eu un double impact positif. Ils ont non seulement facilité l'accès aux bureaux en transports en commun, mais ont aussi été l'occasion de repenser les espaces de travail avec des aménagements ergonomiques personnalisés, conçus pour prévenir les troubles posturaux et offrir des conditions de travail optimales à nos collaborateurs·rices.

^[1] [Swissinfo.ch, "Les Suisses sont moins heureux dans leur travail" \(2024\)](#)

La diversité est essentielle pour ANSAM, car elle favorise l'innovation et la performance. En 2024, les indicateurs de diversité se répartissent ainsi sous deux métriques : l'âge et le genre.

La diversité d'âge

En 2024, la répartition des âges au sein de notre entreprise reflète une belle diversité générationnelle : 5.7% de nos collaborateurs·rices ont moins de 24 ans, tandis que 14.2% ont 50 ans ou plus. Ces deux groupes représentent ainsi 19.9% de notre effectif, favorisant une collaboration intergénérationnelle précieuse pour l'innovation.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir significativement renforcé le recrutement de jeunes talents bien au-delà du taux de 3.2% observé en 2023. Cette dynamique s'illustre notamment à travers le développement de notre entité dédiée à l'intelligence artificielle Novatix, dont la majorité des consultants·es sont issus·es de la nouvelle génération.

En 2024, les femmes représentent 15,9 % de nos effectifs, contre 11.7 % en 2023. Parmi elles, quatre occupent des postes de management. Cette progression significative témoigne d'une dynamique positive en matière de diversité.

La diversité de genre est un axe prioritaire pour ANSAM. Nous nous engageons activement à créer un environnement inclusif, stimulant et ouvert à tous les profils.

Les dispositifs de flexibilité mis en place, tels que les congés Keep the Balance ou l'adaptation des taux d'activité, sont également conçus pour encourager la diversité des parcours professionnels et personnels de nos collaborateurs·rices.

Embauche responsable

Depuis 2016, nous collaborons activement avec l'ORIF (Organisation Romande pour l'Intégration et la Formation professionnelle) afin d'offrir à des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'insertion des opportunités professionnelles au sein du Groupe ANSAM.

L'ORIF, organisation à but non lucratif, œuvre pour l'intégration socioprofessionnelle en accompagnant ces profils dans leur parcours vers l'emploi.

Ce partenariat a permis à plusieurs stagiaires de découvrir et de développer leurs compétences au sein d'ANSAM. Certains stages ont d'ailleurs débouché sur des opportunités d'emplois durables, que ce soit chez ANSAM ou auprès de nos clients.

En 2024, nous avons eu le plaisir d'intégrer en CDI un apprenti provenant de l'ORIF, témoignant de la pertinence et de la qualité de cette collaboration.

IMPACT ÉCONOMIQUE

DANS CETTE TROISIÈME PARTIE, NOUS METTONS EN AVANT LA CONTRIBUTION D'ANSAM À L'ÉCONOMIE SUISSE ET ROMANDE. NOS ACTIVITÉS SOUTIENNENT LE DYNAMISME DU PAYS À TRAVERS NOS CLIENTS ET PARTENAIRES. CETTE APPROCHE REFLÈTE NOTRE VOLONTÉ D'INSCRIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT DANS LA PROXIMITÉ.



Chez ANSAM, mesurer la performance économique dépasse les simples indicateurs financiers traditionnels tels que le chiffre d'affaires ou l'EBIT.

Il s'agit également de comprendre et d'évaluer comment nos activités influencent positivement l'économie locale, particulièrement en Suisse romande.

Clients locaux, indépendants et durables

Chez ANSAM, nous attachons une grande importance à notre impact économique en soutenant activement les entreprises locales et les initiatives responsables.

Cet engagement se traduit pleinement dans notre démarche actuelle en vue d'obtenir la certification B Corp, symbole de notre volonté de promouvoir des pratiques responsables et durables.

CLIENTS	RÉPARTITION PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES
Locaux	90,3 %
Indépendants	82,5 %
Locaux & Indépendants	77,8 %

En 2024, ANSAM comptait 6 clients ayant obtenu la certification B Corp certification. Bien que leur représentation reste encore limitée, nous avons à cœur d'encourager une réflexion durable et éthique chez nos clients et partenaires.

Contributions financières

ANSAM s'engage aussi au-delà de ses activités économiques, en soutenant des associations qui agissent pour un monde plus juste, inclusif et durable. En 2024, nous avons versé CHF 2 500.– à chacune des deux organisations suivantes :

- **Reporters sans frontières Suisse (RSF)** : Cette ONG internationale défend la liberté de la presse et le droit à l'information partout dans le monde. Elle agit pour que chacun·e, quel que soit son pays, puisse s'exprimer librement sans craindre la censure, les menaces ou les violences. Elle soutient les journalistes en danger et milite pour un accès équitable à une information fiable.
- **Initiative pour l'inclusion** : Basée en Suisse, cette organisation œuvre pour une société plus inclusive. Elle agit sur le terrain juridique pour faire reconnaître les différences (handicap, origine, genre, etc.) et renforcer les droits de toutes les personnes, sans discrimination. Son objectif : que l'inclusion soit un droit, pas une option.

Par ailleurs, dans une logique écologique, un surcoût de CHF 5.– HT est appliqué à chaque facture papier envoyée afin d'inciter nos clients à passer au numérique. Les sommes ainsi collectées sont reversées à l'association suisse **Race for Water**, qui lutte contre la pollution plastique dans les océans. En 2024, CHF 1 560.– ont été reversés à cette cause environnementale.

comprendre-linformatique.ch

Lancée en janvier 2025, l'initiative Comprendre-linformatique.ch s'inscrit dans une démarche inclusive et solidaire. Son objectif : aider les aidants-es à accompagner leurs proches âgés-es dans l'utilisation des outils numériques.

La plateforme propose :

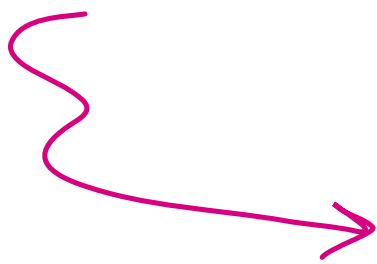
- Des conseils pratiques pensés pour les aidants-es
- Des quiz pédagogiques pour mieux comprendre chaque notion et accompagner efficacement ses proches

Depuis son lancement, 336 personnes ont déjà visité la plateforme et 512 pages ont été consultées.

ANSAM souhaite renforcer son engagement dans la lutte contre la fracture numérique touchant les générations les plus âgées. Dans cette optique, nous prévoyons de nous rapprocher de notre réseau de partenaires EMS et d'autres acteurs suisses afin de mieux comprendre les besoins des personnes âgées.

L'objectif est de les sensibiliser aux usages du numérique, tout en les informant sur ses limites et ses dérives pour favoriser une utilisation autonome et sécurisée des outils digitaux.

Un projet en cohérence avec nos valeurs d'inclusion, de solidarité pour toutes et tous.



Des dons qui portent leurs fruits

Grâce au soutien financier apporté en 2023, ANSAM a contribué à faire progresser plusieurs projets à fort impact, notamment ceux portés par l'association J'aime ma planète dans les milieux scolaires.

Nos dons ont permis de soutenir des programmes éducatifs majeurs reconnus au niveau national et international :

- **Eco-Schools** : ce label environnemental international, reconnu par l'UNESCO et le PNUE, accompagne les écoles dans une transition vers des pratiques plus durables. En 2024, 38 nouveaux établissements ont rejoint le programme en Suisse, portant à 115 le nombre d'écoles engagées. Ces établissements développent des projets concrets sur l'une des 6 thématiques durables proposées (alimentation, biodiversité, énergie...) et impliquent plus de 35 000 élèves.
- **Jeunes Reporters pour l'Environnement (JRE)** : ce concours, mené dans plus de 100 pays, incite les élèves à devenir de véritables journalistes de solutions. En 2024, 71 reportages ont été soumis par des jeunes de Suisse romande et alémanique. Ces travaux sont évalués par un jury national composé de spécialistes de l'environnement et de journalistes. Les lauréats nationaux des 3 catégories d'âges (11-14, 15-18, 19-25) participent ensuite au concours international. Le projet favorise l'esprit critique, la créativité et l'engagement citoyen.
- **Déploiement en Suisse alémanique** : le soutien d'ANSAM a aussi contribué à l'extension de ces programmes en Suisse alémanique, renforçant ainsi leur ancrage national et leur accessibilité à une diversité de publics scolaires.

DES PROJETS
QUI GRANDISSENT

